



UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

-UBCI-

Société anonyme au capital de 100 007 645 dinars divisé en 20 001 529 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Identifiant unique : 0002707P

Tél : 39 153 476

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET A L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE
L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

« UBCI SUBORDONNE 2025-1 »

De 60.000.000 de Dinars

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

L'emprunt est réparti en quatre catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie B	5 ans	TMM + 1,85%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+ 1,95%	Annuel constant de la 3 ^{ème} à la 7 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Visa **N° 25 / 1162** du **30 SEP. 2025** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 d
loi 94-117 du 14/11/1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été éta
par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité
l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le mar
financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financi
présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective
l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Madame Sana NOUIRA

Directrice des Finances de l'UBCI

Tel. : 39 153 476

E-mail : sana.nouira@ubci.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

UNION

CAPITAL

Intermédiaire en bourse

1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère

Tél : 71 154 110 - Fax : 71 153 592

E-Mail : contact@unioncapital.tn

Site Web : www.unioncapital.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « UBCI 2025 » enregistré par le CMF
en date du **30 SEP. 2025** sous le **N° 25 / 006 /**, et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au
troisième trimestre de l'exercice 2025 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.
La présente note d'opération et le document de référence « UBCI 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'UBCI - 139, avenue
de La Liberté – 1002 Tunis; d'UNION CAPITAL Intermédiaire en bourse - 1 Place Pasteur - 1002 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn.
Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet au plus
tard le 20/10/2025.



Septembre 2025

SOMMAIRE

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »	3
CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.1 - RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.3 - ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DE LA NOTE D'OPERATION	5
1.4 - RESPONSABLE DE L'INFORMATION	6
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L' OPERATION	7
2.1 - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	7
2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission	7
2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3 - Période de souscription et de versement	8
2.1.4 - Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5 - But de l'émission	8
2.2 - CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS	8
2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres	8
2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement	9
2.2.3 - Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4 - Date de règlement	9
2.2.5 - Taux d'intérêt	9
2.2.6 - Intérêts	10
2.2.7 - Amortissement et remboursement	10
2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie A au taux Fixe	13
2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie B au taux Variable	13
2.2.7.3 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie C au taux Fixe	14
2.2.7.4 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie D au taux Variable	14
2.2.8 - Prix de remboursement	16
2.2.9 - Paiement	16
2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	16
2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	16
2.2.11.1 - Durée totale	16
2.2.11.2 - Durée de vie moyenne	17
2.2.11.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)	17
2.2.12 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang	17
2.2.13 - Garantie	18
2.2.15 - Mode de placement	18
2.2.16 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés	18
2.2.17 - Fiscalité des titres	18
2.3 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX	18
2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées	18
2.3.2 - Marché des titres	19
2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing	19
2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige	19
2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées	19
2.3.5.1 - Nature du titre	19
2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur	19
2.3.5.3 - Le marché secondaire	19
2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné	20
BULLETIN DE SOUSCRIPTION	21



FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »

- **Dénomination de l'emprunt** : UBCI SUBORDONNE 2025-1
- **Montant** : 60 000 000 dinars.
- **Nombre d'obligations subordonnées à émettre** : 600 000 obligations subordonnées.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées sont nominatives.
- **Valeur Nominale des obligations** : 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation subordonnée
- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur selon la catégorie :
 - Catégorie A : taux fixe de **9,30%**;
 - Catégorie B : taux variable de **TMM+1,85%**;
 - Catégorie C : taux fixe de **9,40%**;
 - Catégorie D : taux variable de **TMM+1,95%**.
- **Durée** : - **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour les catégories C et D
- **Amortissement** : Toutes les obligations subordonnées feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B et à la troisième année pour les deux catégories C et D.
- **Période et lieu de souscription**: Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **16/10/2025** et clôturées au plus tard le **10/11/2025**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues auprès de Union Capital, intermédiaire en bourse 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse, dans la limite des titres émis soit 600 000 obligations subordonnées.
En cas de non placement intégral de l'émission au **10/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI.



Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/11/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **10/11/2025**.



CHAPITRE 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 - Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohammed KOUBAA

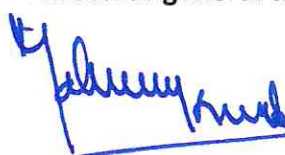
Directeur Général de l'UBCI

1.2 - Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohammed KOUBAA

Directeur général de l'UBCI



1.3 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

Monsieur Mehdi BACH-HAMBA

Directeur Général UNION CAPITAL

Intermédiaire en Bourse



1.4 - Responsable de l'information

Madame Sana Noura
Directrice des finances de l'UBCI
Tel. : 39 153 476
E-mail : Sana.Noura@ubci.com.tn

La notice légale est publiée au JORT N°139 du 03/10/2025



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 - Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1 - Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'UBCI réunie le **29/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le conseil d'administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

A cet effet, le Conseil d'Administration de la société réuni le **28/03/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **UBCI Subordonné 2025-1** » d'un montant de **60 000 000 DT** et a délégué à la direction générale la fixation des conditions dudit emprunt.

Dans ce cadre, la direction générale a arrêté les caractéristiques comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	5 ans	TMM+1,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+1,95%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2.1.2 - Renseignements relatifs à l'opération

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-1** » est d'un montant de **60.000.000 DINARS**, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **UBCI SUBORDONNE 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 60 000 000 dinars.

Les commissions de placement s'élèveraient à 499 800 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 35 000 dinars, les frais de la BVMT⁽¹⁾ sont de 33 320 dinars, les frais de Tunisie Clearing⁽²⁾ sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 69 091 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie etc... sont estimés à 1 500 dinars, soit un total de frais approximatifs de 638 711 dinars et un produit net de l'emprunt subordonné de 59 361 289 dinars.

(En DT)

Désignation	Produit global	Produit par obligation subordonnée
Produit brut	60 000 000	100,000
Total des frais ⁽³⁾	638 711	1,065
Produit Net	59 361 289	98,935

(1) : L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt subordonné objet de la note d'opération interviendra au 4^{ème} trimestre 2025.

(2) : Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt subordonné est souscrit à hauteur de 25% par catégorie

(3) : Les produits bruts et nets de l'emprunt, ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 60 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.1.3 - Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **16/10/2025** et clôturées au plus tard le **10/11/2025**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/11/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par l'UBCI à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/10/2025** auprès de Union Capital, intermédiaire en bourse 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5 - But de l'émission

UBCI, de part son statut de banque est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, l'UBCI a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

2.2 - Caractéristiques des titres émis

2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres

- **Dénomination de l'emprunt**
Subordonné : UBCI SUBORDONNE 2025-1
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Nominative
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.



■ Modalité et délais de délivrance des titres

: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (UNION CAPITAL - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.2.2 - Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

2.2.3 - Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/11/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **10/11/2025**.

2.2.4 - Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5 - Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à quatre taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **185 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année **N-1** au mois d'**octobre** de l'année **N**.

- Pour la catégorie de C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : taux annuel brut de **9,40 %**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis, avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés



- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,95%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis avec une période de grâce portant sur les deux premières années durant lesquelles seuls les intérêts sont versés. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **195 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année **N-1** au mois **d'octobre** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

2.2.6 - Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **10 novembre** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **10/11/2030** pour les catégories A et B et **10/11/2032** pour les catégories C et D.

Le montant total des intérêts serait de **16 740 000** Dinars si l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité à la Catégorie A au taux fixe de **9,30%**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité à la Catégorie B au taux variable de TMM+1,85% (en considérant un taux nominal de **9,63%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de septembre 2024 au mois de Août 2025, à titre indicatif), devrait s'élever à **17 332 200** Dinars.

Le montant total des intérêts serait de **28 200 000** Dinars si l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité à la Catégorie C au taux fixe de **9,40%**.

Le montant total des intérêts au cas où l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité à la Catégorie D au taux variable de TMM+1,95% (en considérant un taux nominal de **9,73%** calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois de septembre 2024 au mois de Août 2025, à titre indicatif), devrait s'élever à **29 187 000** Dinars.

2.2.7 - Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour les catégories A et B, et à la 3^{ème} année pour les catégories C et D.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/11/2030** pour les catégories A et B et **10/11/2032** pour les catégories C et D.



Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.

Pour la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable, le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 1,85% pour la catégorie B et majorée d'une marge de 1,95% pour la catégorie D

Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de septembre 2024 au mois d'août 2025) soit 7,78% majorée d'une marge de 1,85%, soit 9,63% pour la catégorie B et majorée d'une marge de 1,95% 9,73% pour la catégorie D. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.

■ Evolution du TMM durant les dix dernières années :

Mois (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	4,890	4,250	4,260	5,530	7,240	7,810	6,150	6,190	7,960	7,980	7,990
Février	4,800	4,220	4,290	5,610	7,280	7,840	6,230	6,250	8,020	7,970	7,990
Mars	4,820	4,200	4,290	6,040	7,900	7,350	6,230	6,260	8,050	7,960	7,910
Avril	4,800	4,240	4,410	6,500	7,860	6,800	6,250	6,260	8,010	7,970	7,500
Mai	4,770	4,250	4,830	6,390	7,830	6,800	6,250	6,600	8,000	7,970	7,500
Juin	4,800	4,210	4,940	6,720	7,830	6,800	6,260	7,010	8,000	7,970	7,500
Juillet	4,780	4,320	5,150	7,250	7,830	6,820	6,290	7,020	8,000	7,980	7,500
Août	4,750	4,200	5,190	7,250	7,830	6,790	6,260	7,030	8,000	7,990	7,500
Septembre	4,770	4,260	5,220	7,290	7,820	6,760	6,250	7,030	7,990	7,990	
Octobre	4,750	4,330	5,230	7,270	7,810	6,300	6,240	7,230	7,990	7,990	
Novembre	4,300	4,230	5,230	7,250	7,800	6,130	6,250	7,270	7,990	7,990	
Décembre	4,280	4,260	5,230	7,240	7,810	6,120	6,250	7,260	7,990	7,990	

Source : BCT

■ Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.



2.2.7.1 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie A au taux Fixe

Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux fixe (9,30%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	60 000 000				
2026		12 000 000	48 000 000	5 580 000	17 580 000
2027		12 000 000	36 000 000	4 464 000	16 464 000
2028		12 000 000	24 000 000	3 348 000	15 348 000
2029		12 000 000	12 000 000	2 232 000	14 232 000
2030		12 000 000	0	1 116 000	13 116 000
TOTAL		60 000 000		16 740 000	76 740 000

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe (9,30%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		20,000	80,000	9,300	29,300
2027		20,000	60,000	7,440	27,440
2028		20,000	40,000	5,580	25,580
2029		20,000	20,000	3,720	23,720
2030		20,000	0,000	1,860	21,860
TOTAL		100,000		27,900	127,900

2.2.7.2 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie B au taux Variable

Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM+1,85% (9,63% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	60 000 000				
2026		12 000 000	48 000 000	5 777 400	17 777 400
2027		12 000 000	36 000 000	4 621 920	16 621 920
2028		12 000 000	24 000 000	3 466 440	15 466 440
2029		12 000 000	12 000 000	2 310 960	14 310 960
2030		12 000 000	0	1 155 480	13 155 480
TOTAL		60 000 000		17 332 200	77 332 200

Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux variable de TMM+1,85% (9,63% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		20,000	80,000	9,629	29,629
2027		20,000	60,000	7,703	27,703
2028		20,000	40,000	5,778	25,778
2029		20,000	20,000	3,852	23,852
2030		20,000	0,000	1,926	21,926
TOTAL		100,000		28,888	128,887



2.2.7.3 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie C au taux Fixe

► Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux fixe (9,40%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	60 000 000				
2026		0	60 000 000	5 640 000	5 640 000
2027		0	60 000 000	5 640 000	5 640 000
2028		12 000 000	48 000 000	5 640 000	17 640 000
2029		12 000 000	36 000 000	4 512 000	16 512 000
2030		12 000 000	24 000 000	3 384 000	15 384 000
2031		12 000 000	12 000 000	2 256 000	14 256 000
2032		12 000 000	0	1 128 000	13 128 000
TOTAL		60 000 000		28 200 000	88 200 000

► Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe (9,40%)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		0,000	100,000	9,400	9,400
2027		0,000	100,000	9,400	9,400
2028		20,000	80,000	9,400	29,400
2029		20,000	60,000	7,520	27,520
2030		20,000	40,000	5,640	25,640
2031		20,000	20,000	3,760	23,760
2032		20,000	0,000	1,880	21,880
TOTAL		100,000		47,000	147,000

2.2.7.4 - Amortissement de l'emprunt subordonné totalement souscrit à la Catégorie D au taux Variable

► Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM+1,95% (9,73% à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	60 000 000				
2026		0	60 000 000	5 837 400	5 837 400
2027		0	60 000 000	5 837 400	5 837 400
2028		12 000 000	48 000 000	5 837 400	17 837 400
2029		12 000 000	36 000 000	4 669 920	16 669 920
2030		12 000 000	24 000 000	3 502 440	15 502 440
2031		12 000 000	12 000 000	2 334 960	14 334 960
2032		12 000 000	0	1 167 480	13 167 480
TOTAL		60 000 000		29 187 000	89 187 000



■ **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux variable de TMM+1,95% (9,73% à titre indicatif)**

En dinars

Échéance	Montant	Amortissement	Capital restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2025	100,000				
2026		0,000	100,000	9,729	9,729
2027		0,000	100,000	9,729	9,729
2028		20,000	80,000	9,729	29,729
2029		20,000	60,000	7,783	27,783
2030		20,000	40,000	5,837	25,837
2031		20,000	20,000	3,892	23,892
2032		20,000	0,000	1,946	21,946
TOTAL		100,000		48,645	148,645

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt subordonné sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt subordonné souscrit diffère de 60 000 000 dinars.

L'UBCI s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt subordonné souscrit diffère de 60 000 000 dinars.

2.2.8 - Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

2.2.9 - Paiement

Le paiement annuel des intérêts et/ou le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 novembre** de chaque année pour les quatre catégories A, B, C et D.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/11/2026** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/11/2026** pour les catégories A et B et le **10/11/2028** pour les catégories C et D.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,30%** pour la catégorie A et de **9,40%** pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12



derniers mois arrêtés au mois d'Août 2025 (à titre indicatif), qui est égale à **7,780%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,63%** pour la catégorie B et **9,73%** pour la catégorie D.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,85%** l'an pour la catégorie B et **1,95%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

2.2.11.1 - Durée totale

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour les catégories A et B
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour les catégories C et D.

2.2.11.2 - Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de :

- **3 années** pour les catégories A et B
- **5 années** pour les catégories C et D.

2.2.11.3 - Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t \cdot F_t / (1+i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes
- F_t est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées est de :

- **2,68 années** pour la catégorie A
- **4,15 années** pour la catégorie C.



2.2.12 - Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'UBCI, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « UBCI 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.13 - Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.2.14 - Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.15 - Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en Bourse, 1, Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.16 - Organisation de la représentation des obligataires subordonnés

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.



2.2.17 - Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3 - Renseignements généraux

2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **UNION CAPITAL – Intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

2.3.2 Marché des titres

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'UBCI s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » au marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing

L'UBCI s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « UBCI SUBORDONNE 2025-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

2.3.4 - Tribunal compétent en cas de litige

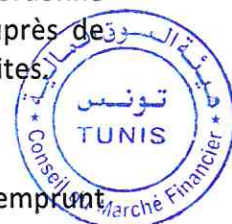
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5 - Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.3.5.1 - Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang



que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

2.3.5.2 - Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.3.5.3 - Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.3.6 - Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.



Bulletin de Souscription





Société anonyme au capital de 100 007 645 Dinars divisé en 20 001 529 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique : 0002707P

Objet Social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »
D'UN MONTANT DE 60 000 000 DINARS DIVISE EN 600 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en quatre catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	5 ans	TMM + 1,85%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM + 1,95%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022

Délibération du Conseil d'Administration du 28/03/2025

Décision de la Direction Générale du 23/09/2025

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

25 / 1162 du 30 SEP. 2025

Notice légale publiée au JORT n°139 du 03/10/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) ☐Mme ☐Mlle ☐Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) ☐CIN ☐ Carte de séjour ☐Passport N° délivré le :/...../..... à
Profession/activité :
Adresse :
Code postal : Payés : Tel. :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾ :

☐De moi-même

☐Du mandant en qualité de : ☐Tuteur ☐Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne Physique : (1) ☐Mme ☐Mlle ☐Mr

Nom et prénom :

Pièce d'identité : (1) ☐CIN ☐ Carte de séjour ☐Passport

N° délivrée le :/...../..... à

Profession/activité :

Adresse :

Code postal : Payés : Tel. :

Personne morale :

Raison Sociale :

Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire

IU n° :

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie A à taux fixe de 9,30% d'une durée de 5 ans.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie B à taux variable de TMM+1.85% d'une durée de 5 ans.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie C à taux fixe de 9,40% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie D à taux variable de TMM+1.95% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/11/2025, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 10 novembre de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/11/2025 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 1ère année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B,

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 3ème année, soit le 1/5ème de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories C et D.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UBCI 2025 » et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

☐ en espèces

☐ par chèque n° du tiré sur Agence

☐ par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,40% d'une durée de 5 ans

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1.85% d'une durée de 5 ans

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie C à taux fixe de 9,40% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

.....obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie D à taux variable de TMM+1.95% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) ☐gestion libre ☐compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

Tunis, le 2025

Signature⁽⁴⁾

(1) Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

(3) Indiquer le nom du dépositaire

(4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "





Société anonyme au capital de 100 007 645 Dinars divisé en 20 001 529 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant unique : 0002707P

Objet Social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits.

Copie

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UBCI SUBORDONNE 2025-1 »

D'UN MONTANT DE 60 000 000 DINARS DIVISE EN 600 000 OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE 100 DINARS CHACUNE

Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en quatre catégories comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	9,30%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	5 ans	TMM + 1,85%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	9,40%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année
Catégorie D	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+ 1,95%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022

Délibération du Conseil d'Administration du 28/03/2025

Décision de la Direction Générale du 23/09/2025

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER N° 25 / 1162 du 30 SEP 2025

Notice légale publiée au JORT n°139 du 03/10/2025

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (nous) soussigné(s) :

Nom et prénom : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr			
Nationalité :			
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° délivré le :/...../..... à			
Profession/activité :			
Adresse :			
Code postal : Payés : Tel. :			
Agissant pour le compte ⁽¹⁾ : ☐ De moi-même			
☐ Du mandant en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.			
Identité du mandant :			
Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr			
Nom et prénom :			
Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport			
N° délivrée le :/...../..... à			
Profession/activité :			
Adresse :			
Code postal : Payés : Tel. :			
Personne morale :			
Raison Sociale :			
Matricule Fiscal	Code TVA	Code Catég.	N° Etabl. Secondaire
IU n° :			

Déclare (ons) souscrire à (1)(2) :

-obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie A à taux fixe de 9,30% d'une durée de 5 ans.
-obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie B à taux variable de TMM+1.85% d'une durée de 5 ans.
-obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie C à taux fixe de 9,40% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.
-obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie D à taux variable de TMM+1.95% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.
- au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 10/11/2025, seront décomptés et payés à cette date. Les intérêts seront réglés le 10 novembre de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 10/11/2025 et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 1ère année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories A et B,
- Annuellement à raison de 20 DT par obligation à partir de la 3^{ème} année, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majorée des intérêts annuels échus pour les deux catégories C et D.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « UBCI 2025 » et d'une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombres et formes d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués ; étant signaler que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tout moyen pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- ☐ en espèces
- ☐ par chèque n° du tiré sur Agence
- ☐ par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à Agence

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations subordonnées souscrites, soit (2) :

- obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie A à taux fixe de 9,30% d'une durée de 5 ans
- obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire « UBCI SUBORDONNE 2025-1 » de la catégorie B à taux variable de TMM+1.85% d'une durée de 5 ans
- obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie C à taux fixe de 9,40% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.
- obligations subordonnées nominatives de l'emprunt obligataire "UBCI SUBORDONNE 2025-1" de la catégorie D à taux variable de TMM+1.95% d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) en (1) ☐gestion libre ☐compte géré.

fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche
Tunis, le 2025

Signature⁽⁴⁾

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Indiquer le nom du dépositaire
- (4) faire précéder la signature de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "

